



Information presse

1^{er} février 2024

Club inclusif : l'accompagnement des clubs sportifs à l'accueil de personnes en situation de handicap

Club inclusif

Saint-Lô Agglo s'engage en 2024 dans le programme Club inclusif aux côtés du Comité Paralympique et Sportif Français (CPSF). Notre volonté, développer l'offre de pratiques sportives à destination des personnes en situation de handicap sur notre territoire en proposant aux clubs de s'y sensibiliser.

Un programme novateur pour les Jeux olympiques et paralympiques 2024

Club inclusif est un projet d'envergure qui s'inscrit dans l'Héritage des Jeux Olympiques et Paralympiques. **Il doit permettre aux clubs d'être formés, sensibilisés et accompagnés pour accueillir dans des conditions optimales des publics à besoins spécifiques.**

Ce jeudi 1^{er} février débute le programme Club inclusif sur l'Agglo. **Une trentaine de dirigeants et encadrants de clubs sportifs volontaires participent à des temps théoriques et pratiques dédiés à l'accueil de personnes en situation de handicap dans leurs structures respectives.**

Chaque club bénéficiera ensuite d'un **accompagnement individualisé de 6 mois**, réalisé par les Comités départementaux handisport et du sport adapté, pour leur permettre la construction d'un **projet d'accueil** qui leur soit spécifique.

Avec une personne sur deux en situation de handicap qui ne pratique jamais d'activité sportive, l'agglomération de Saint-Lô entend grâce au programme **Club inclusif apporter une réponse territoriale à ce constat.**

Engagée en faveur du « **sport pour tous** » et de l'inclusion en générale dans le cadre de son projet éducatif social local, Saint-Lô Agglo s'est intégrée dans ce dispositif Club inclusif.

Le Club inclusif est composé de **12 clubs volontaires** souhaitant s'engager dans l'accueil de personnes en situation de handicap.

- Club nautique du pays de Saint-Lô
- Francs archers d'Agneaux
- Les Léopards – softball à Saint-Gilles
- L'ASEV canoë-kayak à Condé-sur-Vire
- Le judo club d'Agneaux
- L'Olympique club d'Agneaux – tennis de table
- Le golf de Saint-Lô
- Le club alpin français vallée de la Vire escalade à Saint-Lô
- ASPTT Saint-Lô Section Badminton
- Stade Saint-Lois haltérophilie à Saint-Lô
- Condé sports – football à Condé-sur-Vire
- Saint Jean Sport – football à Saint-Jean-d'Elle

Club inclusif est financé en totalité par Saint-Lô Agglo.

Le dispositif Club inclusif, c'est quoi ? aller plus loin

Club inclusif est un programme de sensibilisation lancé en décembre 2022 par le Comité Paralympique et Sportif Français.

Son objectif est simple : sensibiliser 3 000 clubs sportifs à l'accueil des pratiquants en situation de handicap à l'horizon de la saison sportive 2024/2025.

Aujourd'hui, en France, plus de 12 millions de personnes sont en situation de handicap. La pratique des activités physiques et sportives est un droit pour tous, mais la réalité est que l'offre sportive adaptée aux personnes en situation de handicap est encore insuffisante en France.

Seulement 1,4% des clubs sportifs se disent en capacité d'accueillir des personnes en situation de handicap. En moyenne, une personne en situation de handicap doit parcourir 50 km pour pratiquer un sport de son choix dans un club.

Face à ce constat, le Comité Paralympique et Sportif Français (CPSF), avec le soutien actif de l'Etat, a décidé de sensibiliser 3 000 nouveaux clubs à l'accueil des personnes en situation de handicap avec le programme Club inclusif.

Un projet mené en collaboration avec le Comité d'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 et les fédérations françaises Handisport (FFH) et du Sport Adapté (FFSA).

Un programme novateur dans le cadre de l'héritage des Jeux de Paris 2024

Les Jeux Paralympiques sont une opportunité unique d'accélérer le développement de la pratique sportive des personnes en situation de handicap (PSH). Il doit permettre aux clubs sportifs d'être formés, sensibilisés et accompagnés pour accueillir dans des conditions optimales des publics à besoins spécifiques.



Pour le CPSF, cet héritage doit d'abord permettre de **développer la pratique sportive régulière de chacun(e), et en particulier des publics qui sont aujourd'hui éloignés du sport.**

Les personnes en situation de handicap ne pratiquent pas suffisamment de sport alors même qu'il existe une pratique adaptée à chacun.

Un programme clé en main

Chaque projet naît d'un partenariat et permet d'accélérer et d'enrichir l'offre de pratiques sportives sur le territoire.

Le CPSF et ses partenaires mettent en œuvre le programme quand il revient aux collectivités territoriales de mobiliser les clubs de leur territoire. C'est la rencontre entre l'expertise territoriale et parasportive qui fait le succès du dispositif Club inclusif.

Au travers de l'accompagnement, chaque club peut être orienté s'il le souhaite vers des formations complémentaires certifiantes dispensées par la FFH, la FFSA ou une fédération sportive délégataire.

Cet accompagnement porte sur trois grandes thématiques :

- La mise en place d'un ou plusieurs créneaux de pratiques ;
- La recherche de pratiquants ;
- La recherche de financement et d'équipements.

Club inclusif est un programme qui nécessite l'engagement d'une collectivité locale et de clubs.

Une session Club inclusif comprend :

- La sensibilisation de 12 clubs maximum
- Un programme à double entrée pour les dirigeants et les encadrants
- Des temps théoriques et des temps de rencontre avec le public
- Un accompagnement personnalisé de 6 mois pour la mise en place du projet de club

Qui est concerné ?

Les collectivités locales sont des partenaires essentiels du programme Club inclusif. Ce sont elles qui impulsent la mise en place d'une session sur leur territoire. Ce programme clé en main s'intègre à leurs politiques sportives et permet d'obtenir des résultats concrets répondant aux besoins des administrés en situation de handicap. L'implication de la collectivité dans la mise en œuvre est fondamentale.

Avec l'accompagnement du CPSF, la collectivité locale planifie une ou des sessions du programme Club inclusif, mobilise ses clubs et renforce sa politique en faveur du sport pour les personnes en situation de handicap.

Club inclusif est ouvert à tous les **clubs affiliés à une fédération sportive**. Il n'y a aucun prérequis, ni aucune obligation d'engagement post-programme. Club inclusif est un programme fondé sur le volontariat qui vise à donner une impulsion, et engage le club dans une démarche d'accueil d'un nouveau public. Il est une première étape dans l'accueil de pratiquants en situation de handicap. Il se veut complémentaire des autres formations fédérales. C'est une ouverture à 360° vers tous les publics en situation de handicap et pour toutes les pratiques. Il se positionne en amont des différentes formations fédérales qui permettent ensuite une spécialisation par public ou par discipline.

Chiffres clés :

3000 : c'est le nombre de clubs à former à l'horizon 2024.

12 : c'est le nombre maximum de clubs impliqués dans chaque projet.

6000€ : c'est le coût tout compris d'une session pour une collectivité ou un groupement de collectivités

12 millions : C'est le nombre de personnes en situation de handicap en France

1,4% : C'est le pourcentage de club qui se déclarent prêt à accueillir des personnes en situation de handicap dans leur club en France

50 km : C'est la distance moyenne que doit parcourir une PSH pour trouver un club prêt à l'accueillir dans la pratique de son choix.

Qu'est-ce que l'inclusion ?

L'inclusion est à différencier de l'intégration, c'est le fait de ne pas exclure quelqu'un.

La volonté du CPSF avec ce dispositif est de **sensibiliser les clubs aux pratiques sportives adaptées à chaque type de handicap et d'avoir la capacité d'accueillir toutes les personnes en situation de handicap.**

Chaque club participant est libre de créer un nouveau créneau de pratique dédié à pratiquer entre pairs, c'est-à-dire entre personnes en situation de handicap, où à accueillir au sein de créneaux déjà existant.

Pour plus d'information : www.club-inclusif.fr

Contact presse Saint-Lô Agglo :

Cécile Fournier

06 82 05 23 51 / 02 14 16 30 22

cecile.fournier@saint-lo-agglo.fr

[\[Espace presse\]](#) saint-lo-agglo.fr    